

# Guide des matières enseignées

Systemes informatisés de  
transmission des dossiers  
des élèves et des dossiers  
du personnel  
professionnel

Septembre 2002 à  
juin 2003

Manitoba  
Education,  
Training  
and Youth

Éducation,  
Formation professionnelle  
et Jeunesse  
Manitoba



---

## **GUIDE DES MATIÈRES ENSEIGNÉES**

Systemes informatisés de transmission des dossiers des élèves et des  
dossiers du personnel professionnel

Septembre 2002 à juin 2003

---

ISBN 0-7711-2474-0

025.0637 Guide des matières enseignées : systèmes  
informatisés de transmission des  
dossiers des élèves et des dossiers du  
personnel professionnel : septembre  
2002 à juin 2003

ISBN 0-7711-2474-0

1. Éducation — Manitoba — Programmes d'études.
2. Vedettes matières — Éducation. 3. Systèmes  
d'information — Éducation — Mots de code
- I. Manitoba. Éducation et Formation professionnelle.

Tous droits réservés ©2002, la Couronne du chef du Manitoba représentée par le ministre de l'Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse Manitoba, Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse, Division du Bureau de l'éducation française, local 509 – 1181 avenue Portage, Winnipeg, Manitoba, R3G 0T3.

Tous les efforts possibles ont été faits pour mentionner correctement les sources originales et se conformer aux lois sur les droits d'auteur. Si des erreurs ont été commises à cet égard, prière d'en informer Éducation et formation professionnelle Manitoba, qui verra à remédier à cette inadvertance.

<p>Le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.</p>
---

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>INTRODUCTION</b> .....	iii
<b>ACTIVITÉS DU PERSONNEL ENSEIGNANT ET DE L'ÉCOLE</b>	
<b>ACTIVITÉS</b> .....	1
Activités de l'école .....	1
Activités du personnel enseignant.....	2
<b>APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE</b>	
<b>CRÉDITS POUR COURS SPÉCIAUX</b>	
<b>ARTS - SECONDAIRE</b> .....	3
Danse : <i>Royal Winnipeg Ballet</i> .....	3
Musique : leçons privées.....	3
<b>CRÉDITS OBTENUS AU MANITOBA / HORS-PROVINCE /</b>	
<b>FORMATION MILITAIRE</b> .....	3
Crédits obtenus au Manitoba .....	3
Crédits obtenus hors-province .....	3
Formation militaire (cadets).....	3
<b>DIPLÔME POUR ÉTUDIANT ADULTE</b> .....	3
Formation de base pour adultes / Alphabétisation.....	3
<b>PROGRAMME D'ÉTUDES INDIVIDUALISÉ - SECONDAIRE</b> .....	3
Programme d'études individualisé.....	3
<b>COURS OFFERTS À DISTANCE</b>	
<b>COURS IMPRIMÉS ET EN LIGNE (HORS-PROVINCE)</b> .....	4
<b>ÉLABORÉ AILLEURS - ENREGISTRÉ PAR LE MINISTÈRE</b>	
<b>BACCALAURÉAT INTERNATIONAL (BI)</b> .....	5
Français .....	5
Français de base (French).....	5
<b>DOUBLE RECONNAISSANCE DE CRÉDITS</b> – .....	5
Provenant d'un collège communautaire .....	5
Provenant d'une université .....	5
<b>PLACEMENT AVANCÉ (ADVANCED PLACEMENT) - SECONDAIRE</b> ... ..	5
Français de base (French).....	5
Mathématiques.....	5

## ÉLABORÉ PAR LE MINISTÈRE

ARTS .....	6
Arts dramatiques .....	6
Arts plastiques.....	6
Éducation musicale .....	6
ENGLISH LANGUAGE ARTS .....	7
Anglais (programme français).....	7
Anglais/English L.A. (prog. d'immersion) .....	7
English Language Arts.....	7
FRANÇAIS / FRENCH .....	8
Français de base (French).....	8
Français langue première .....	8
Immersion française .....	8
INFORMATIQUE .....	8
LANGUES AUTRES QUE L'ANGLAIS ET LE FRANÇAIS.....	8
MATERNELLE ET PRÉ-MATERNELLE .....	8
Maternelle .....	8
Pré-maternelle .....	8
MATHÉMATIQUES.....	9
SCIENCES COMMERCIALES .....	10
SCIENCES DE LA NATURE.....	10
SCIENCES SOCIALES.....	11
Éducation physique.....	11
Sciences familiales.....	11
Sciences humaines .....	11
Vie autonome .....	12
ÉTUDES TECHNOLOGIQUES/ARTS INDUSTRIELS .....	13
Arts graphiques .....	13
Arts pratiques.....	13
Communications graphiques.....	13
Construction.....	13
Dessin industriel.....	13
Électronique .....	13
Électropropulsion.....	13
Fabrication .....	13
Menuiserie.....	14
Motopropulsion.....	14
Travail des métaux.....	14

## ÉLABORÉ À L'ÉCHELLE LOCALE - ENREGISTRÉ PAR LE MINISTÈRE

COURS PROPOSÉS PAR L'ÉCOLE (CPE) - SECONDAIRE .....	15
PROJETS PROPOSÉS PAR L'ÉLÈVE (PPE) - SECONDAIRE .....	19

# INTRODUCTION

---

## BUT

Le but du *Guide des matières enseignées* est de venir en aide au personnel des écoles durant l'année scolaire 2002-2003 en leur:

- fournissant l'information de base nécessaire pour remplir le formulaire *Renseignements sur le personnel professionnel* (PSP).
- fournissant l'information de base nécessaire pour faciliter l'entrée des données au *Système informatisé de transmission des dossiers des élèves* (SRS).
- fournissant les codes de matières informatisés pour les cours élaborés par Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse Manitoba ainsi que les cours approuvés ou enregistrés par le Ministère.

Une nouvelle édition du *Guide des matières enseignées* est distribuée aux écoles au début de chaque année scolaire. Cette nouvelle version reflète les changements aux codes de cours, crédits, etc. qui seront en vigueur au cours de la prochaine année scolaire. Il incombe aux écoles de s'assurer qu'elles utilisent l'information du guide appropriée pour rapporter les résultats des élèves à la Section des brevets et des dossiers des élèves située à Russell au Manitoba. **Il est important de noter que les écoles devront s'assurer d'utiliser le *Guide des matières enseignées* de septembre 2001 à juin 2002 lorsqu'elles rapporteront les résultats des élèves de l'année scolaire 2001-2002 durant l'été et l'automne de 2002.**

Cette édition du *Guide des matières enseignées* - en vigueur de septembre 2002 à juin 2003 – se trouvera dans Internet à l'adresse suivante : <http://www.edu.gov.mb.ca/frpub/pol/mat-ens/2002-2003.pdf>. La présentation du contenu du guide dans Internet fournira aux écoles l'information au sujet des codes de matières, des niveaux, et des crédits pour leur permettre de préparer leur processus d'inscription, ainsi que la liste des cours qu'elles offriront pour la prochaine année scolaire. Il y aura certains changements durant l'année scolaire 2002-2003 à mesure que des nouveaux programmes d'études paraîtront. Par conséquent, l'information sur le site Internet sera mise à jour à quelques reprises durant l'année. Il est donc important que les écoles s'assurent d'avoir les codes des matières appropriés lorsqu'elles prépareront leurs listes de cours au printemps.

Le *Guide des matières enseignées pour les cours d'Études technologiques* (version anglaise seulement) paraît dans un document à part et est envoyé seulement aux écoles ayant une population scolaire au niveau secondaire. L'adresse Internet pour ce guide est <http://www.edu.gov.mb.ca/ks4/docs/policy/sthte/index.html>

## LE SYSTÈME DE CRÉDITS POUR LE SECONDAIRE

Le système de crédits pour le secondaire (S1 à S4) fournit la flexibilité nécessaire permettant aux élèves de choisir les cours appropriés à leurs besoins et à leurs aspirations personnelles. Un élève pourra se mériter *un crédit* en réussissant un cours conçu pour un minimum de 110 heures d'enseignement. Des *demi-crédits* (cours conçu pour un minimum de 55 heures d'enseignement) peuvent être obtenus de façon semblable. Le nombre de catégories de crédits a été réduit à deux : obligatoires et facultatifs.

## OFFRIR PLUS DE CHOIX ET DE FLEXIBILITÉ : CHANGEMENTS AUX EXIGENCES EN MATIÈRE D'OBTENTION D'UN DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES

Au cours de l'année scolaire 2002-2003, tous les élèves devront obtenir leur diplôme selon les conditions prévues dans *Offrir plus de choix et de flexibilité : changements aux exigences en matière d'obtention d'un diplôme d'études secondaires* rendu publique en mars 2001. Pour plus de détails concernant les conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires, veuillez consulter l'adresse Internet suivante : <http://www.edu.gov.mb.ca/frpub/pol/credits/offrir-choix/index.html>.

Pour une mise à jour quant à ce rapport, veuillez vous référer au document : *Offrir plus de choix et de flexibilité : changements proposés aux exigences en matière d'obtention d'un diplôme d'études secondaires : rapport d'étape (juin 2002)*. L'adresse Internet pour ce rapport d'étape est : [http://www.edu.gov.mb.ca/ms4/progetu/lettre\\_juin.html](http://www.edu.gov.mb.ca/ms4/progetu/lettre_juin.html).

## L'IDENTIFICATION DES COURS OFFERTS AU NIVEAU SECONDAIRE

### Numérotation de cours

Le système actuel de numérotation comporte un code alphanumérique - composé de trois caractères. Le premier et le deuxième caractère sont des chiffres et le troisième est une lettre.

#### • **Premier caractère**

- 1 - s'applique aux cours élaborés pour le secondaire 1
- 2 - s'applique aux cours élaborés pour le secondaire 2
- 3 - s'applique aux cours élaborés pour le secondaire 3
- 4 - s'applique aux cours élaborés pour le secondaire 4

#### • **Deuxième caractère**

- 0 - cours élaboré par Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse Manitoba et valant 1 crédit

- 1 - cours élaboré par l'école ou la division scolaire et approuvé ou enregistré par Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse Manitoba (comprend les Cours proposés par l'école (CPE) et les Projets proposés par l'élève (PPE)).
- 2 - cours élaboré par un établissement d'enseignement hors-province et dans le cas de la double reconnaissance de crédits, par une institution postsecondaire (p. ex. élaboré par une université locale, dans une autre province ou dans un autre pays)
- 5 - cours élaboré par Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse Manitoba et valant ½ crédit

• **Troisième caractère**

- G - Général
- F - Fondamental
- S - Spécialisé
- E - *English as a Second Language (ESL)*  
(anglais langue seconde)
- M - Modifié
- I - Individualisé
- C - provenant d'un Collège communautaire
- U - provenant d'une Université

**Désignation des cours**

**Fondamental (F) :** Expériences éducationnelles générales convenant à tous les élèves et pouvant conduire à des études postsecondaires (p. ex. formation pour apprentis, collégiale et universitaire). À mesure que les nouveaux programmes d'études et les nouvelles politiques seront mis en œuvre tels qu'énoncés dans la correspondance du Ministère au milieu scolaire, cette désignation entrera en vigueur. Cette désignation est introduite ici pour indiquer que les changements à la désignation des cours entreront en vigueur dès que les nouveaux programmes d'études seront mis en œuvre. **Les écoles n'utiliseront cette désignation pour transmettre les résultats de l'élève que lorsque le Ministère les en avisera.**

**Général (G) :** Expériences éducationnelles générales convenant à tous les élèves. La désignation G sera retenue pour les programmes d'études indépendantes et les programmes d'études adaptés par les enseignants dans tous les domaines jusqu'à ce qu'ils soient révisés. À mesure que les programmes d'études seront mis en œuvre, la désignation G sera éliminée. Tous les Cours proposés par les écoles (CPE) et tous les Projets proposés par les élèves (PPE) retiennent la désignation G.

- Spécialisé (S) :** Expériences éducationnelles dans des domaines spécialisés menant à des études postsecondaires (p. ex. formation pour apprentis, collégiale et universitaire).
- ESL-English as a Second Language* (E) (anglais langue seconde) :** Expériences éducationnelles conçues pour aider les élèves dont l'anglais n'est pas la langue première à faire la transition au programme anglais; un plan éducatif personnalisé (PEP) est requis pour chaque élève.
- Modifié (M) :** Expériences éducationnelles conçues pour les élèves ayant certaines difficultés d'apprentissage cognitives; les résultats d'apprentissage visés dans le programme d'études prescrit par la province ont été modifiés dans une proportion de 50 pour cent ou plus pour tenir compte des besoins de l'élève en matière d'apprentissage; un plan éducatif personnalisé (PEP) est requis pour chaque élève.
- Individualisé (I) :** Expériences éducationnelles conçues pour les élèves ayant des difficultés d'apprentissage importantes; elles correspondent à l'âge et au stade de développement de l'élève et sont hautement individualisées pour répondre à ses besoins en matière d'apprentissage; un plan éducatif personnalisé (PEP) est requis pour chaque élève.
- REMARQUE :** Les désignations pour le programme individualisé (I) figurent maintenant dans ce document. Les élèves dans un programme individualisé n'utilisent pas les programmes d'études d'Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse Manitoba. Cette désignation indique la participation de l'élève dans un programme individualisé. Par exemple, 11I indique la première année de participation d'un élève dans un programme individualisé élaboré à l'échelle locale pour un élève; 71I indique la septième année d'une telle participation.
- Provenant d'un Collège communautaire (C) :** Expériences éducationnelles au niveau d'un collège communautaire pouvant permettre la double reconnaissance de crédits : crédits au secondaire 3 et secondaire 4, ainsi que pour la première année de collège communautaire.
- Provenant d'une Université (U) :** Expériences éducationnelles au niveau de la première année d'université pouvant permettre la double reconnaissance de crédits : crédit au secondaire 4 pour l'obtention du diplôme secondaire et crédit pour la première année universitaire.

## Niveaux de cours

**Secondaire 1 :** Les programmes d'études de toutes les matières, sauf ceux de formation professionnelle industrielle, seront conçus pour être des cours fondamentaux. Certains programmes en études technologiques peuvent être élaborés comme cours spécialisés. Cette désignation de cours fondamentaux (F) remplacera celle des cours généraux (G) et entrera en vigueur à mesure que les nouveaux programmes d'études élaborés pour les cours fondamentaux seront introduits.

**Secondaire 2 :** À mesure que les nouveaux programmes d'études sont mis en œuvre, tous les programmes d'études dans tous les domaines sauf la formation professionnelle industrielle, les sciences et les mathématiques seront élaborés comme des cours fondamentaux (F). Certains programmes d'études pour les cours d'études professionnelles et techniques, les sciences et les mathématiques peuvent être élaborés comme des cours spécialisés (S).

**Secondaire 3 :** À mesure que les nouveaux programmes d'études sont mis en œuvre, des programmes d'études variés ayant des buts divers seront élaborés dans tous les domaines, incluant un éventail de cours fondamentaux (F) et spécialisés (S).

**Secondaire 4 :** À mesure que les nouveaux programmes d'études sont mis en œuvre, des programmes d'études variés ayant des buts divers seront élaborés dans tous les domaines, y inclus un éventail de cours fondamentaux (F) et spécialisés (S). Présentement, tous les programmes d'études sont élaborés comme des cours généraux (G) et spécialisés (S). Les cours correspondant à la désignation U sont des cours de première année universitaire. Les cours correspondant à la désignation C sont des cours de première année de collège communautaire.

Afin de répondre aux besoins d'un élève, les cours fondamentaux (F), généraux (G) et spécialisés (S) du secondaire 1 au secondaire 4 peuvent être modifiés à l'aide d'un plan éducatif personnalisé (PEP) préparé conformément aux directives du Ministère. La désignation M ou E est alors utilisée.

**Remarque :** Aucun règlement du Ministère n'empêchera un élève de suivre un cours désigné pendant une année de ses études secondaires et de changer pour prendre une autre désignation une autre année.

## Exemples :

- Mathématiques secondaire 1 (10F)** - Secondaire 1, programme d'études élaboré par Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse Manitoba valant 1 crédit, cours fondamental.
- Sciences humaines secondaire 1 (10G)** - Secondaire 1, programme d'études élaboré par Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse Manitoba valant 1 crédit, cours général.
- Sciences de la nature secondaire 1 (10M)** - Secondaire 1, programme d'études élaboré par Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse Manitoba valant 1 crédit, cours général dont les buts et objectifs ou les résultats d'apprentissage visés dans le programme d'études ont été modifiés dans une proportion de 50 pour cent ou plus pour tenir compte des besoins d'élèves ayant des difficultés d'apprentissage importantes.
- Perspectives d'avenir dans les affaires secondaire 1 (15G)** - Secondaire 1, programme d'études élaboré par Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse Manitoba valant ½ crédit, cours général.
- Sciences de la nature secondaire 2 (20S)** - Secondaire 2, programme d'études élaboré par Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse Manitoba valant 1 crédit, cours spécialisé.
- Sciences de la nature secondaire 2 (20E)** - Secondaire 2, programme d'études élaboré par Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse Manitoba valant 1 crédit, cours modifié dans une proportion de 50 pour cent ou plus pour faciliter l'acquisition de l'anglais et pour aider les élèves à faire la transition à la programmation régulière au niveau secondaire.
- Éducation physique CPE (31G) secondaire 3** - Secondaire 3, cours proposé par l'école, programme d'études élaboré par l'école ou la division scolaire valant ½ ou 1 crédit, cours général.
- Études sur la condition de la femme PPE (41G) secondaire 4** - Secondaire 4, projet proposé par l'élève, élaboré au plan local et valant ½ ou 1 crédit, cours général.
- Senior 4 English-IB SL (42S)** - Secondaire 4, programme d'études élaboré ailleurs et approuvé par Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse Manitoba valant 1 crédit, cours spécialisé.

- Calcul 1 (KC.MSC.1510) (42C)** - Secondaire 4, un cours de première année d'un collège communautaire pouvant permettre la double reconnaissance de crédit, élaboré par un collège communautaire et approuvé par Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse Manitoba valant ½ crédit, provenant d'un collège communautaire.
- Calcul (32.1101/6) (42U)** - Secondaire 4, un cours de première année d'une université pouvant permettre la double reconnaissance de crédit, élaboré par une université et approuvé par Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse Manitoba valant 1 crédit, provenant d'une université.
- Programme individualisé (31I)** - Cette désignation de crédits s'applique aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage si importantes qu'ils sont incapables de profiter de programmes d'études élaborés ou approuvés par le Ministère. Le code 31I signifie que l'élève a complété 3 ans d'un programme individualisé.

**Remarque :** Le cours de Français de base neuf ans (code 0403), ainsi que celui de Français de base six ans (code 0404), ont tous deux la désignation « G » (Général) au secondaire 1 et au secondaire 2. Au secondaire 3 et au secondaire 4, le Français de base neuf ans et six ans ont la désignation « S » (Spécialisé).

### **L'OBTENTION DE CRÉDITS AU SECONDAIRE POUR LA FORMATION MILITAIRE (LES CADETS), LE *ROYAL WINNIPEG BALLET*, LES CLUBS *4H*, ET LES LEÇONS PRIVÉES DE MUSIQUE**

L'information concernant l'obtention de crédits pour la formation militaire (les cadets), le *Royal Winnipeg Ballet*, les clubs *4H*, et les leçons privées de musique a été transmise dans une lettre en juin 1996 en provenance du directeur de la Direction du développement et de l'implantation des programmes. En l'année scolaire 1997-1998, soulignons un changement au code pour le *Royal Winnipeg Ballet* où il y a l'addition d'un crédit au secondaire 1, c'est-à-dire 12G. Pour l'année scolaire 1999-2000, les changements apportés aux leçons privées de musique ont été communiqués par l'intermédiaire du document « **Mise à jour des changements en éducation** ».

Les codes de matières concernant la formation militaire (les cadets), le *Royal Winnipeg Ballet*, les clubs *4H* et les leçons privées de musique se trouvent dans la section du Guide intitulée « Approuvé par le Ministère ».

## LES COURS DE PLACEMENT AVANCÉ (*ADVANCED PLACEMENT*) ET LES COURS DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL - SECONDAIRE

Tous les cours de Placement Avancé (*Advanced Placement*) (PA) et du Baccalauréat international (BI) actuellement offerts au Manitoba, tels que communiqués au Ministère dans l'étude effectuée auprès des écoles, sont reconnus par le Ministère selon les conditions énoncées ci-dessous. Ils sont inclus dans le **Guide des matières enseignées** pour les besoins reliés à la charge de travail des enseignants, aux dossiers des élèves et aux crédits mérités selon les conditions suivantes :

- ces cours sont reconnus dans la catégorie des programmes d'études élaborés ailleurs et enregistrés par le Ministère;
- un cours conçu pour 110 heures d'instruction aura la valeur d'un crédit et un cours conçu pour 55 heures d'instruction aura la valeur d'un ½ crédit;
- ces cours seront reconnus pour le secondaire 3 et le secondaire 4 seulement; le deuxième chiffre dans la numérotation de ces cours sera un « 2 » (indiquant un programme d'études élaboré ailleurs et approuvé ou reconnu par le Ministère) et le troisième caractère sera un « S » (indiquant un cours spécialisé).

Les codes de matières concernant les cours de Placement Avancé (*Advanced Placement*) (PA) et du Baccalauréat international (BI) se trouvent dans la section du guide intitulée « Élaboré ailleurs et enregistré par le Ministère ».

## LES COURS PROPOSÉS PAR L'ÉCOLE (CPE) ET LES PROJETS PROPOSÉS PAR L'ÉLÈVE (PPE)

Le document ***Offrir plus de choix et de flexibilité : changements aux exigences en matière d'obtention d'un diplôme d'études secondaires*** en date de mars 2001, soulignait les changements du nombre de crédits CPE et PPE admissibles pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (voir : <http://www.edu.gov.mb.ca/frpub/pol/credits/offrir-choix/index.html>). Ce document fournissait aussi l'information la plus récente concernant le processus d'enregistrement de ces cours. Tel que déjà mentionné, la mise à jour de ce document : ***Offrir plus de choix et de flexibilité : changements aux exigences en matière d'obtention d'un diplôme d'études secondaires : rapport d'étape (juin 2002)*** présente de plus amples détails (voir : [http://www.edu.gov.mb.ca/ms4/progetu/lettre\\_juin.html](http://www.edu.gov.mb.ca/ms4/progetu/lettre_juin.html)).

Dans ce rapport d'étape de juin 2002, les cours élaborés ou acquis localement (PELA) ont été éliminés et le nombre de cours proposés par l'école (CPE) admissibles augmentent de huit à onze tandis que le nombre de projets proposés par l'école (PPE) admissibles est passé de deux à trois. Ces changements rendent possible l'élaboration, à l'échelle locale, d'un plus grand nombre de cours visant à répondre aux besoins des élèves.

Pour l'année scolaire 2002-2003, le Ministère continuera à accepter les propositions pour des nouveaux cours envoyées par courrier, par télécopieur ou par courriel. De plus, les demandes

pour renouveler l'enregistrement d'un cours existant seront recevables par les moyens cités précédemment et par téléphone. Lorsque le processus d'enregistrement de cours sera informatisé et en ligne les divisions scolaires et les écoles seront invitées à indiquer si elles souhaitent ou non partager la description et autres informations reliées à leurs CPE. Comme on retrouve de nombreux cas de chevauchement de cours entre les diverses divisions scolaires et les écoles, le fait que certaines d'entre elles acceptent, en ligne, de partager leurs cours au sein du système informatisé sera avantageux à toutes les écoles et divisions scolaires de la province.

## **CRÉDIT POUR SERVICES COMMUNAUTAIRES (PROJETS PROPOSÉS PAR L'ÉLÈVE – PPE)**

Les PPE reliés à ces projets de bénévolat n'ont pas à être enregistrés au Ministère. Un code PPE (8977) intitulé Service communautaire a été réservé à cette fin.

## **LES COURS OFFERTS À DISTANCE :**

**Les cours obligatoires :** Les codes de cours utilisés pour des cours obligatoires et facultatifs livrés à distance élaborés au Manitoba et basés sur les programmes d'études du Manitoba sont les mêmes codes utilisés pour les cours offerts en salle de classe, par exemple 0092 E.L.A.: A Comprehensive Focus 40S.

**Les cours facultatifs :** Les cours facultatifs offerts à distance en provenance d'un établissement d'enseignement hors-province seront codés en utilisant les désignations 12G, 22G, 32S et 42S. Pour l'année scolaire 2002-2003, des codes représentant certains regroupements de cours sont disponibles. Si cette liste générale n'est pas suffisante et d'autres codes additionnels sont nécessaires, nous demandons aux écoles de communiquer directement avec le Ministère.

## **LA SUBSTITUTION DE CRÉDITS DANS LES CAS EXCEPTIONNELS**

Ce changement a débuté durant l'année scolaire 2001-2002. Les divisions scolaires et les écoles peuvent décider de mettre ou de ne pas mettre en œuvre ce changement. Il est possible de substituer un maximum de deux (2) crédits dans toute matière en fonction de l'autorisation des parents ou des tuteurs de l'élève. En septembre 2001, une lettre a été envoyée aux intervenants du milieu scolaire afin de connaître la décision des écoles ou des divisions scolaires de participer, ou non, au projet. Certaines divisions ont affirmé leur intention d'y prendre part, mais ont décidé d'élaborer leur propre politique divisionnaire en matière de substitution de crédits.

Si une matière est substituée pour une autre, par exemple Biologie 40S au lieu de Mathématiques 40S, le résultat de Biologie 40S sera enregistré et, sur le relevé de note en provenance de l'école, un astérisque ou une note indiquera que le cours de Biologie 40S a été substituée pour Mathématiques 40S.

## **PERSONNES RESSOURCES**

Si vous désirez obtenir plus de précisions quant aux programmes, aux programmes d'études ou aux politiques curriculaires, veuillez communiquer avec:

**Jean-Vianney Auclair**  
**Directeur**  
**Direction du développement et de**  
**l'implantation des programmes**  
**Bureau de l'éducation française**  
**1181 avenue Portage, pièce 509**  
**Winnipeg MB R3G 0T3**  
**Téléphone : 1 (204) 945-6022**  
**Télécopieur : 1 (204) 945-1625**  
**Sans frais : 1 800 282-8069 poste 6022**  
**Courriel : [jaclair@gov.mb.ca](mailto:jaclair@gov.mb.ca)**

**Gilbert Michaud**  
**Responsable des projets spéciaux**  
**Direction du développement et de**  
**l'implantation des programmes**  
**Bureau de l'éducation française**  
**1181 avenue Portage, pièce 509**  
**Winnipeg MB R3G 0T3**  
**Téléphone : 1 (204) 945-6927**  
**Télécopieur : 1 (204) 945-1625**  
**Sans frais : 1 800 282-8069 poste 6927**  
**Courriel : [gimichaud@gov.mb.ca](mailto:gimichaud@gov.mb.ca)**

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau							
------	-------------	---------	-----------------------	--	--	--	--	--	--	--

## ACTIVITÉS DU PERSONNEL ENSEIGNANT ET DE L'ÉCOLE ACTIVITÉS

### ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE

9905	ANGLAIS LANGUE SECONDE	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				
9917	ARTS PRATIQUES	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				
9992	AUTRES ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				
9923	BESOINS SPÉCIAUX	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				
9947	BIBLIOTHÈQUE	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				
9924	DYNAMIQUE DE LA VIE	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				
9915	ÉDUCATION EN PLEIN AIR	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				
9922	ÉDUCATION SPÉCIALISÉE	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				
9932	ÉTUDES AUTOCHTONES	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				
9904	ÉTUDES EN INFORMATIQUE	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				
9902	LANGUES AUTOCHTONES	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				
9935	PROGRAMME D'ACCUEIL	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				
9918	RELIGION	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				
9934	RÉUSSITE SCOL. POUR ÉLÈVES AUTOCHTONES	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				
9903	SURDOUÉS/TALENTUEUX	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau
------	-------------	---------	-----------------------

## ACTIVITÉS DU PERSONNEL ENSEIGNANT ET DE L'ÉCOLE ACTIVITÉS

*(suite)*

### ACTIVITÉS DU PERSONNEL ENSEIGNANT

9970	ADMINISTRATION	.0	NA
9936	ALPHABÉTISATION PRÉCOCE	.0	NA
9980	AUTRES ACTIVITÉS DU PERSONNEL	.0	NA
3983	BESOINS SPÉCIAUX	.0	NA
9973	BIBLIOTHÈQUE	.0	NA
9985	CHEF D'ÉQUIPE	.0	NA
9971	CLINICIEN-CLINICIENNE	.0	NA
9989	CONSEILLER(ÈRE) PÉDAGOGIQUE	.0	NA
9972	ORIENTATION	.0	NA
9975	ORTHOPÉDAGOGIE	.0	NA
9974	PRÉPARATION DE CLASSE	.0	NA
9820	PRODUCTIONS/REPRÉSENTATIONS D'ÉCOLE	.0	NA
9984	RATTRAPAGE EN LECTURE	.0	NA
9997	SURVEILLANCE-(PEI/PAE)	.0	NA
9977	SURVEILLANCE-(PPE)	.0	NA
9996	SURVEILLANCE-ENS. À DISTANCE EN LIGNE	.0	NA
9978	SURVEILLANCE-EXPÉRIENCE AU TRAVAIL	.0	NA
9976	SURVEILLANCE-GÉNÉRALE	.0	NA
9981	SURVEILLANCE-SURDOUÉS/TALENTUEUX	.0	NA
9979	VOYAGE - DÉPLACEMENT	.0	NA

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau
------	-------------	---------	-----------------------

## APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE CRÉDITS POUR COURS SPÉCIAUX

### ARTS - SECONDAIRE

9361	DANSE: ROYAL WINNIPEG BALLET	1.0	12G 22G 32S 42S
9322	MUSIQUE: LEÇONS PRIVÉES	1.0	12G 22G 32S 42S

### CRÉDITS OBTENUS AU MANITOBA / HORS-PROVINCE / FORMATION MILITAIRE

9990	CRÉDITS OBTENUS AU MANITOBA	.5	NA
		28.0	NA

*Remarque: le code 9990 permet d'enregistrer des crédits obtenus au Manitoba variant d'un demi-crédit à vingt-huit crédits.*

0691	CRÉDITS OBTENUS HORS-PROVINCE	.5	NA
		28.0	NA

*Remarque: le code 0691 permet d'enregistrer des crédits hors-province variant d'un demi-crédit à vingt-huit crédits.*

9982	FORMATION MILITAIRE (CADETS)	1.0	11G 21G
------	------------------------------	-----	---------

*Remarque: le code 9982 permet d'enregistrer un maximum de 2 crédits au-delà des exigences provinciales d'obtention du diplôme d'études secondaires.*

### DIPLÔME POUR ÉTUDIANT ADULTE

9964	FBA/ALPHABÉTISATION (D.P.E.A.)	.5	NA
		4.0	NA

*Remarque: le code 9964 permet d'enregistrer des crédits une fois que l'élève ait complété avec succès un programme de formation de base ou d'alphabétisation pour adulte variant d'un demi-crédit à quatre crédits.*

### PROGRAMME D'ÉTUDES INDIVIDUALISÉ - SECONDAIRE

9900	PROGRAMME INDIVIDUALISÉ-SECONDAIRE	.0	11I 21I 31I 41I 51I 61I 71I
------	------------------------------------	----	-----------------------------

*Remarque: cette désignation représente la participation dans un programme individualisé d'un an avec la possibilité de 7 ans : p.ex. 11I indique la première année de participation d'un élève dans un programme individualisé développé à l'échelle locale, tandis que 51I indique la cinquième année, etc.*

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau			
------	-------------	---------	-----------------------	--	--	--

**COURS OFFERTS À DISTANCE  
COURS IMPRIMÉS ET EN LIGNE (HORS-PROV.)**

1516	ANGLAIS	.5	12G	22G	32S	42S
		1.0	12G	22G	32S	42S
1518	ÉDUCATION À LA SANTÉ	.5	12G	22G	32S	42S
		1.0	12G	22G	32S	42S
1522	ÉTUDES AUTOCHTONES	.5	12G	22G	32S	42S
		1.0	12G	22G	32S	42S
1513	ÉTUDES COMERCIALES	.5	12G	22G	32S	42S
		1.0	12G	22G	32S	42S
1529	ÉTUDES PROFESSIONNELLES	.5	12G	22G	32S	42S
		1.0	12G	22G	32S	42S
1525	ÉTUDES RELIGIEUSES	.5	12G	22G	32S	42S
		1.0	12G	22G	32S	42S
1517	FRANÇAIS	.5	12G	22G	32S	42S
		1.0	12G	22G	32S	42S
1515	INFORMATIQUE	.5	12G	22G	32S	42S
		1.0	12G	22G	32S	42S
1519	JOURNALISME/MÉDIA	.5	12G	22G	32S	42S
		1.0	12G	22G	32S	42S
1520	LANGUES AUTRES QUE FRANÇAIS ET ANGLAIS	.5	12G	22G	32S	42S
		1.0	12G	22G	32S	42S
1530	LES ARTS	.5	12G	22G	32S	42S
		1.0	12G	22G	32S	42S
1521	MATHÉMATIQUES	.5	12G	22G	32S	42S
		1.0	12G	22G	32S	42S
1523	PHILOSOPHIE	.5	12G	22G	32S	42S
		1.0	12G	22G	32S	42S
1514	PRÉPARATION DE CARRIÈRE	.5	12G	22G	32S	42S
		1.0	12G	22G	32S	42S
1524	PSYCHOLOGIE	.5	12G	22G	32S	42S
		1.0	12G	22G	32S	42S
1526	SCIENCES DE LA NATURE	.5	12G	22G	32S	42S
		1.0	12G	22G	32S	42S
1527	SCIENCES HUMAINES	.5	12G	22G	32S	42S
		1.0	12G	22G	32S	42S
1528	SOCIOLOGIE	.5	12G	22G	32S	42S
		1.0	12G	22G	32S	42S

*Les codes des cours oblig. livrés à dist. et basés sur les prog. d'études du MB sont les mêmes que les cours livrés en classe. Les codes des cours facult. livrés à dist. et basés sur les prog. d'études d'une autorité éduc. hors-prov. sont rapportés en utilisant 12G,22G,32S et 42S. En 2002-03, des catégories générales sont présentées. Communiquer avec le Min. pour des codes add.*

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau
------	-------------	---------	-----------------------

**ÉLABORÉ AILLEURS - ENREGISTRÉ PAR LE MINISTÈRE  
BACCALAUREAT INTERNATIONAL**

**FRANÇAIS**

0415	FRANCAIS BI HL	1.0	32S 42S
0416	FRANCAIS BI SL	1.0	32S 42S

**FRANÇAIS DE BASE (BASIC FRENCH)**

0413	FRANÇAIS DE BASE - BI HL	1.0	32S 42S
0412	FRANÇAIS DE BASE - BI SL	1.0	32S 42S
0414	FRANÇAIS DE BASE AB INITIO - BI	1.0	32S 42S

**ÉLABORÉ AILLEURS - ENREGISTRÉ PAR LE MINISTÈRE  
DOUBLE RECONNAISSANCE DE CREDITS - PROV. D'UN COLL. COMM**

4458	CALCUL 1 (KC.MSC.1510)	.5	42C
------	------------------------	----	-----

*Note: L'école devra communiquer avec le Ministère dans le cas où la double reconnaissance de crédits sera une option offerte. Veuillez fournir la liste des cours du niveau postsecondaire ainsi que les noms des universités ou collèges impliqués. Le ministère enregistrera par la suite le(s) cours et assignera le(s) code(s) correspondants aux fins de la préparation de rapports.*

**ÉLABORÉ AILLEURS - ENREGISTRÉ PAR LE MINISTÈRE  
DOUBLE RECONNAISSANCE DE CREDITS - PROV. D'UNE UNIVERSITE**

4497	CALCUL (32.1101/6)	1.0	42U
------	--------------------	-----	-----

*Note: L'école devra communiquer avec le Ministère dans le cas où la double reconnaissance de crédits sera une option offerte. Veuillez fournir la liste des cours du niveau postsecondaire ainsi que les noms des universités ou collèges impliqués. Le ministère enregistrera par la suite le(s) cours et assignera le(s) code(s) correspondants aux fins de la préparation de rapports.*

**ÉLABORÉ AILLEURS - ENREGISTRÉ PAR LE MINISTÈRE  
PLACEMENT AVANCÉ (ADVANCED PLACEMENT) - SECONDAIRE**

**FRANÇAIS DE BASE (BASIC FRENCH)**

0410	FRANÇAIS DE BASE - PA	1.0	32S 42S
0411	LITTÉRATURE FRANÇAISE - PA	1.0	32S 42S

**MATHÉMATIQUES**

3901	CALCUL	1.0	42S
------	--------	-----	-----

Code Description

Crédits

Année d'études/Niveau

**ÉLABORÉ PAR LE MINISTÈRE  
ARTS****ARTS DRAMATIQUES**

0322 ARTS DRAMATIQUES 1.0 20G 20M 30S 30M 40S 40M

**ARTS PLASTIQUES**0213 ARTS PLASTIQUES .0 M 1 2 3 4 5 6 7 8  
1.0 10G 10M 20G 20M 30G 30M 40G 40M**ÉDUCATION MUSICALE**

0622	CLAVIER	.0	6	7	8								
0614	ÉDUCATION MUSICALE	.0	M	1	2	3	4	5	6				
0621	GUITARE	.0	6	7	8								
0623	HARMONIE	.0	6	7	8								
3961	JAZZ VOCAL	.5	15G	15M	25G	25M	35S	35M	45S	45M			
		1.0	10G	10M	20G	20M	30S	30M	40S	40M			
3954	MUSIQUE : CHORALE	.0	7	8									
		.5	15G	15M	25G	25M							
		1.0	10G	10M	20G	20M	30S	30M	40S	40M			
0620	MUSIQUE VOCALE ET INSTRUMENTALE	.0	6	7	8								
3956	MUSIQUE: CORDES/ORCHESTRE	.0	7	8									
		.5	15G	15M	25G	25M							
		1.0	10G	10M	20G	20M	30S	30M	40S	40M			
3955	MUSIQUE: GUITARE	.0	7	8									
		.5	15G	15M	25G	25M							
		1.0	10G	10M	20G	20M	30S	30M	40S	40M			
3953	MUSIQUE: HARMONIE	.0	7	8									
		.5	15G	15M	25G	25M							
		1.0	10G	10M	20G	20M	30S	30M	40S	40M			
3941	ORCHESTRE DE JAZZ	.5	15G	15M	25G	25M	35S	35M	45S	45M			
		1.0	10G	10M	20G	20M	30S	30M	40S	40M			

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau							
------	-------------	---------	-----------------------	--	--	--	--	--	--	--

## ÉLABORÉ PAR LE MINISTÈRE ENGLISH LANGUAGE ARTS

### ANGLAIS (PROGRAMME FRANÇAIS)

0008	ANGLAIS : (3ième à Sec.2)	.0	3	4	5	6	7	8	
		1.0	10F	10E	10M	20F	20E	20M	
0070	ANGLAIS : COMPREHENSIVE FOCUS	1.0	30S	30E	30M	40S	40E	40M	
0071	ANGLAIS : LITERARY FOCUS	1.0	30S	30E	30M	40S	40E	40M	
0072	ANGLAIS : TRANSACTIONAL FOCUS	1.0	30S	30E	30M	40S	40E	40M	
0031	ANGLAIS : LANG. & LITERARY FORMS	1.0	40S	40E	40M				
0032	ANGLAIS : LANG. & TRANSACTIONAL FORMS	1.0	40S	40E	40M				
0033	ANGLAIS : LANG. AND TECHNICAL COMM.	1.0	40S	40E	40M				
0005	ANGLAIS: CORE	1.0	40G						

### ANGLAIS / ENGLISH L.A. (PROG. D'IMMERSION)

0021	ELA-IMMERSION : (Gr.1 - Sr.2)	.0	1	2	3	4	5	6	7	8
		1.0	10F	10E	10M	20F	20E	20M		
0073	ELA-IMMERSION : COMPREHENSIVE FOCUS	1.0	30S	30E	30M	40S	40E	40M		
0074	ELA-IMMERSION : LITERARY FOCUS	1.0	30S	30E	30M	40S	40E	40M		
0075	ELA-IMMERSION : TRANSACTIONAL FOCUS	1.0	30S	30E	30M	40S	40E	40M		
0035	ELA-IMMERSION : LANG. & LIT. FORMS	1.0	40S	40E	40M					
0036	ELA-IMMERSION : LANG. & TRANS. FORMS	1.0	40S	40E	40M					
0037	ELA-IMMERSION : LANGUAGE & TECH. COMM.	1.0	40S	40E	40M					
0022	ELA-IMMERSION: CORE	1.0	40G							

### ENGLISH LANGUAGE ARTS

0001	ELA : ENGLISH LANG.ARTS (Gr.1-S2)	.0	1	2	3	4	5	6	7	8
		1.0	10F	10E	10M	20F	20E	20M		
0092	ELA : COMPREHENSIVE FOCUS	1.0	30S	30E	30M	40S	40E	40M		
0093	ELA : LITERARY FOCUS	1.0	30S	30E	30M	40S	40E	40M		
0094	ELA : TRANSACTIONAL FOCUS	1.0	30S	30E	30M	40S	40E	40M		
0030	ELA : LANG. AND TECHNICAL COMM.	1.0	40S	40E	40M					
0028	ELA : LANGUAGE & LITERARY FORMS	1.0	40S	40E	40M					
0029	ELA : LANGUAGE & TRANSACTIONAL FORMS	1.0	40S	40E	40M					
0018	ELA: CORE	1.0	40G							

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau							
<b>ÉLABORÉ PAR LE MINISTÈRE FRANÇAIS</b>										
<b>FRANÇAIS DE BASE (BASIC FRENCH)</b>										
0403	FRANÇAIS DE BASE - NEUF ANS	.0	4	5	6	7	8			
		1.0	10G	10M	20G	20M	30S	30M	40S	40M
0404	FRANÇAIS DE BASE - SIX ANS	.0	7	8						
		1.0	10G	10M	20G	20M	30S	30M	40S	40M
0402	SENSIBILISATION (M-3)	.0	M	1	2	3				
<b>FRANÇAIS LANGUE PREMIÈRE</b>										
0431	FL1 : LANGUE ET COMMUNICATION	1.0	30S	30M	40S	40M				
0426	FL1 : COMMUNICATION MÉDIATIQUE	1.0	40S	40M						
0427	FL1 : LITTÉRATURES FRANCOPHONES	1.0	40S	40M						
0407	FRANÇAIS LANGUE PREMIÈRE	.0	1	2	3	4	5	6	7	8
		1.0	10F	10M	20F	20M				
<b>IMMERSION FRANÇAISE</b>										
0432	FL2-IMM.: LANGUE ET COMMUNICATION	1.0	30S	30M	40S	40M				
0428	FL2-IMM.: COMMUNICATION MÉDIATIQUE	1.0	40S	40M						
0429	FL2-IMM.: LITTÉRATURES FRANCOPHONES	1.0	40S	40M						
0401	FRANÇAIS LANGUE SECONDE - IMMERSION	.0	1	2	3	4	5	6	7	8
		1.0	10F	10M	20F	20M				
<b>ÉLABORÉ PAR LE MINISTÈRE INFORMATIQUE</b>										
3910	APPLICATIONS INFORMATIQUES	1.0	20S	20M						
0280	INFORMATIQUE	1.0	30S	30M	40S	40M				
<b>ÉLABORÉ PAR LE MINISTÈRE LANGUES AUTRES QUE L'ANGLAIS ET LE FRANÇAIS</b>										
1080	ESPAGNOL: PROG. DE 3 ANS	1.0	20G	20M	30S	30M	40S	40M		
1081	ESPAGNOL: PROG. DE 4 ANS	1.0	10G	10M	20G	20M	30S	30M	40S	40M
1082	ESPAGNOL: PROG. DE 6 ANS	.0	7	8						
		.5	15G	15M	25G	25M				
		1.0	10G	10M	20G	20M	30S	30M	40S	40M

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau							
------	-------------	---------	-----------------------	--	--	--	--	--	--	--

## ÉLABORÉ PAR LE MINISTÈRE MATERNELLE ET PRÉ-MATERNELLE

### MATERNELLE

0170	MATERNELLE (À PLEIN TEMPS)	.0	M							
0165	MATERNELLE (ORDINAIRE, DEMI JOURNÉE)	.0	M							
0164	MATERNELLE (UN JOUR TOUS LES 2 JOURS)	.0	M							

### PRÉ-MATERNELLE

0166	PRÉ-MATERNELLE	.0	P							
------	----------------	----	---	--	--	--	--	--	--	--

## ÉLABORÉ PAR LE MINISTÈRE MATHÉMATIQUES

### MATHÉMATIQUES

Code	Description	Crédits	1	2	3	4	5	6	7	8
0080	MATHÉMATIQUES	.0	1.0	10F	10M					
3923	MATHÉMATIQUES : TRANSITOIRES	1.0	10F	10M						
3918	MATHÉMATIQUES : TRANSITOIRES I	.5	15F	15M						
3919	MATHÉMATIQUES : TRANSITOIRES II	.5	15F	15M						
3903	MATHÉMATIQUES : APPLIQUÉES	1.0	20S	20M	30S	30M	40S	40M		
3904	MATHÉMATIQUES : CONSOMMATEUR	1.0	20S	20M	30S	30M	40S	40M		
3939	MATHÉMATIQUES : PRÉ-CALCUL	1.0	20S	20M	30S	30M	40S	40M		
3911	MATHÉMATIQUES : CONSOMMATEUR I	.5	25S	25M						
3912	MATHÉMATIQUES : CONSOMMATEUR II	.5	25S	25M						
3913	MATHÉMATIQUES : CONSOMMATEUR III	.5	35S	35M						
3914	MATHÉMATIQUES : CONSOMMATEUR IV	.5	35S	35M						
3915	MATHÉMATIQUES : CONSOMMATEUR V	.5	45S	45M						
3916	MATHÉMATIQUES : CONSOMMATEUR VI	.5	45S	45M						
3900	MATHÉMATIQUES: AVANCÉES	.5	45S							
3940	MATHÉMATIQUES: INTRO. AU CALCUL	.5	45S							
0200	PRINCIPES DE COMPTABILITÉ	1.0	30S	30M						
1227	SYSTÈMES DE COMPTABILITÉ	1.0	40S	40M						

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau			
------	-------------	---------	-----------------------	--	--	--

### ÉLABORÉ PAR LE MINISTÈRE SCIENCES COMMERCIALES

3910	APPLICATIONS INFORMATIQUES	1.0	20S	20M		
1276	APPLICATIONS LOGICIELLES	1.0	30S	30M		
1274	BUREAUTIQUE	1.0	40S	40M		
1271	CLAVIGRAPHIE : INTRODUCTION	.5	15G	15M		
1270	CLAVIGRAPHIE: AVANCÉE	.5	25S	25M		
1273	COMMERCE DE DÉTAIL	1.0	20S	20M		
0580	DROIT	1.0	40S	40M		
1225	FONDEZ VOTRE PROPRE ENTREPRISE	.5	25G	25M		
1251	GESTION	1.0	40S	40M		
1224	PERSPECTIVES D'AVENIR EN AFFAIRES	.5	15G	15M		
0200	PRINCIPES DE COMPTABILITÉ	1.0	30S	30M		
1265	PROMOTIONS	1.0	30S	30M		
1272	RELATIONS D'AFFAIRES	1.0	30S	30M		
0360	SCIENCE ÉCONOMIQUE	1.0	40S	40M		
0690	SÉMINAIRE SUR LES AFFAIRES	1.0	40S	40M		
0820	STÉNOGRAPHIE ET TRANSCRIPTION	1.0	30S	30M	40S	40M
1227	SYSTÈMES DE COMPTABILITÉ	1.0	40S	40M		
1226	TRAITEMENT DE TEXTE	1.0	30S	30M		
1275	TRAITEMENT DE TEXTE : AVANCÉ	.5	45S	45M		
1252	TRAVAUX PRATIQUES EN MARKETING	1.0	40S	40M		
1277	VISIONS ET RÉALISATIONS : ENTREPREUN.	1.0	30S	30M		

### ÉLABORÉ PAR LE MINISTÈRE SCIENCES DE LA NATURE

#### SCIENCES DE LA NATURE

0124	BIOLOGIE	1.0	30S	30G	30M	40S	40G	40M		
0122	CHIMIE	1.0	30S	30M	40S	40M				
0123	PHYSIQUE	1.0	30S	30M	40S	40M				
0120	SCIENCES DE LA NATURE : (1ère à S2)	.0	1	2	3	4	5	6	7	8
		1.0	10F	10M	20F	20M				
0125	SCIENCES DE LA NATURE : (AUTRE SEC.)	1.0	30G	30M	40G	40M				

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau							
------	-------------	---------	-----------------------	--	--	--	--	--	--	--

## ÉLABORÉ PAR LE MINISTÈRE SCIENCES SOCIALES

### ÉDUCATION PHYSIQUE

0167	ÉD. PHYS./ÉD. SANTÉ CADRE	.5	15F	15M	25M	25F				
0168	ÉD. PHYS./ÉD. SANTÉ CADRE	.5	15F	15M	25M	25F				
0169	ÉD. PHYS./ÉD. SANTÉ CADRE	1.0	10F	10M	20F	20M				

*Remarque: Les écoles pourront mettre en oeuvre sur une base facultative les nouveaux programmes d'études en Éducation physique et Éducation à la santé durant l'année scolaire 2002-2003.*

0162	ÉDUCATION PHYSIQUE	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
0161	ÉDUCATION PHYSIQUE (110 H.)	1.0	10G	10M	20G	20M					
0025	ÉDUCATION PHYSIQUE (55 H.)	.5	15G	15M	25G	25M					
0160	ÉDUCATION PHYSIQUE (55 H.)	.5	35S	35M							
0163	HYGIÈNE	.0	1	2	3	4	5	6	7	8	
		.5	15G	15M	25G	25M					

### SCIENCES FAMILIALES

0485	ÉTUDES DE LA FAMILLE	.5	15G	15M	25G	25M					
1118	ÉTUDES DE LA FAMILLE	1.0	10G	10M	20G	20M	30S	30G	30M	40S	40G
											40M
0484	NOURRITURE ET NUTRITION	.5	15G	15M	25G	25M					
1119	NOURRITURE ET NUTRITION	1.0	10G	10M	20G	20M	30S	30G	30M	40S	40G
											40M
0482	SCIENCES FAMILIALES	.0	7	8							
		.5	15G	15M	25G	25M					
		1.0	10G	10M	20G	20M	30G	30M	40G	40M	
0483	VÊTEMENT/HABITATION/DESSIN	.5	15G	15M	25G	25M					
1109	VÊTEMENT/HABITATION/DESSIN	1.0	10G	10M	20G	20M	30S	30G	30M	40S	40G
											40M

### SCIENCES HUMAINES

0201	AGRICULTURE	1.0	30S	30G	30M						
0043	GÉOGRAPHIE : AMÉRIQUE DU NORD	1.0	20G	20M							
1124	GÉOGRAPHIE : PHYSIQUE	1.0	30S	30G	30M						
1127	GÉOGRAPHIE DU CANADA	1.0	20G	20M							
1126	GÉOGRAPHIE HUMAINE MONDIALE	1.0	40S	40G	40M						
0481	HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS	1.0	20G	20M							
0040	HISTOIRE DU CANADA	1.0	30S	30G	30M						
1136	HISTOIRE: CIVILISATION OCCIDENTALE	1.0	40S	40G	40M						
1179	SC. HUM. : PROBLÈMES MONDIAUX	1.0	40S	40G	40M						
1037	SCIENCES HUM. (LE MONDE CONTEMPORAIN)	1.0	40S	40G	40M						
0129	SCIENCES HUMAINES	.0	7	8							
		1.0	10G	10M							
0127	SCIENCES HUMAINES - IMMERSION	.0	1	2	3	4	5	6			
0128	SCIENCES HUMAINES - LANGUE MATERNELLE	.0	1	2	3	4	5	6			

**Code Description****Crédits****Année d'études/Niveau****ÉLABORÉ PAR LE MINISTÈRE  
SCIENCES SOCIALES***(suite)***VIE AUTONOME**

0026	VIE AUTONOME	.5	15G	15M	25G	25M
3951	VIE AUTONOME	1.0	10G	10M	20G	20M

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau							
<b>ÉLABORÉ PAR LE MINISTÈRE ÉTUDES TECHNOLOGIQUES/ARTS INDUSTRIELS</b>										
<b>ARTS GRAPHIQUES</b>										
7958	INTRO. REPRÉSENTATION GRAPHIQUE	1.0	10G	10M	20G	20M	30S	30G	30M	40S 40G 40M
7959	INTRO. REPRÉSENTATION GRAPHIQUE	.5	15G	15M	25G	25M				
7997	TECHNOLOGIE APPLIQUÉE	1.0	40S	40M						
<b>ARTS PRATIQUES</b>										
0204	ARTS INDUSTRIELS	.0	7	8						
		.5	15G	15M						
		1.0	10G	10M						
<b>COMMUNICATIONS GRAPHIQUES</b>										
0443	ARTS GRAPHIQUES	.0	7	8						
0444	COMMUNICATIONS GRAPHIQUES	.0	7	8						
0321	DESSIN INDUSTRIEL	.0	7	8						
<b>CONSTRUCTION</b>										
0282	CONSTRUCTION	.0	7	8						
<b>DESSIN INDUSTRIEL</b>										
7952	INTRO. TECH. DU DESSIN INDUSTRIEL	.5	15G	15M	25G	25M				
7997	TECHNOLOGIE APPLIQUÉE	1.0	40S	40M						
7953	TECHNOLOGIE DE DESSIN INDUSTRIEL	1.0	10G	10M	20G	20M	30S	30G	30M	40S 40G 40M
<b>ÉLECTRONIQUE</b>										
7973	INTRO. ÉLECTRICITÉ-ÉLECTRONIQUE	.5	15G	15M	25G	25M				
7974	TECH. L'ÉLECTRICITÉ-L'ÉLECTRONIQUE	1.0	10G	10M	20G	20M	30S	30G	30M	40S 40G 40M
7997	TECHNOLOGIE APPLIQUÉE	1.0	40S	40M						
<b>ÉLECTROPROPULSION</b>										
0361	PROPULSION ÉLECTRIQUE/ÉLECTRONIQUE	.0	7	8						
0732	PROPULSION MÉCANIQUE	.0	7	8						
0734	PROPULSION/ÉNERGIE	.0	7	8						
<b>FABRICATION</b>										
0613	FABRICATION	.0	7	8						
0950	MENUISERIE	.0	7	8						
0611	TRAVAIL DES MÉTAUX	.0	7	8						
0733	TRAVAIL DU PLASTIQUE	.0	7	8						



Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau			
<b>ÉLABORÉ À L'ÉCHELLE LOCALE-ENREGISTRÉ PAR LE MINISTÈRE</b>						
<b>COURS PROPOSÉS PAR L'ÉCOLE (CPE) - SECONDAIRE</b>						
9986	ADAPTATION AU TRAVAIL 1 - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9987	ADAPTATION AU TRAVAIL 2 - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9920	ANGLAIS (COURS APPARENTÉ ELA) - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5747	ANGLAIS LANGUE SECONDE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5354	ARTISANAT - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5909	ARTS (MUSIQUE/PLASTIQUE) - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
7698	ARTS PRATIQUES - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5910	ARTS: DANSE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5911	ARTS: DRAME - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5912	ARTS: THÉÂTRE MUSICAL - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5913	ARTS: VISUELS - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
6878	BIBLIOTHÈQUE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5914	DANSE: BALLET - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5915	DANSE: FOLKLORIQUE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5916	DANSE: JAZZ - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5917	DANSE: MODERNE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9942	DROIT - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9948	ÉD. MUSICALE: ENSEMBLE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9946	ÉD. MUSICALE: INFORMATIQUE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9983	ÉD. PHYSIQUE: LEADERSHIP - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9949	ÉDUCATION COOPÉRATIVE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau
------	-------------	---------	-----------------------

**ÉLABORÉ À L'ÉCHELLE LOCALE-ENREGISTRÉ PAR LE MINISTÈRE**  
**COURS PROPOSÉS PAR L'ÉCOLE (CPE) - SECONDAIRE** *(suite)*

9993	ÉDUCATION MUSICALE - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9916	ÉDUCATION PHYSIQUE - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9925	ENGLISH LA-IMMERSION - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
4565	ÉTUDES AUTOCHTONES - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
4101	ÉTUDES CANADIENNES - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9906	ÉTUDES COMMERCIALES - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
5382	ÉTUDES DE LA COMMUNAUTÉ - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
4947	ÉTUDES DE LA COND. DE LA FEMME - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
4234	ÉTUDES DE LA FAMILLE - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9931	ÉTUDES MULTICULTURELLES - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9940	ÉTUDES PROFESSIONNELLES - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9969	ÉTUDES RELIGIEUSES: HISTOIRE - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9957	FORMATION AU LEADERSHIP - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9952	FRANÇAIS DE BASE - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9950	FRANÇAIS EN ÉCOLE FRANCO-MAN. - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9951	FRANÇAIS IMMERSION - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
5833	HABILETÉS DE GESTION - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
6896	HABILETÉS POUR LA VIE - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9914	HYGIÈNE - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9966	INFORMATIQUE - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9941	INFORMATIQUE: BASES DE DONNÉES - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau			
<b>ÉLABORÉ À L'ÉCHELLE LOCALE-ENREGISTRÉ PAR LE MINISTÈRE</b>						
<b>COURS PROPOSÉS PAR L'ÉCOLE (CPE) - SECONDAIRE</b>						
<i>(suite)</i>						
9908	INFORMATIQUE: COMMUNICATIONS - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9968	INFORMATIQUE: COMPTABILITÉ - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9960	INFORMATIQUE: GRAPHIQUES - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9962	INFORMATIQUE: LOGICIELS - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9961	INFORMATIQUE: MULTI-MÉDIA - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9953	INFORMATIQUE: RÉSEAUX - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9919	JOURNALISME - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9913	LANGUES AUTOCHTONES - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9928	LANGUES INTERNATIONALES - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9958	LEADERSHIP CULTUREL - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9926	MATHÉMATIQUES - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9927	MÉDIA - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9937	MULTI-MÉDIA - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
4656	PHILOSOPHIE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
4109	PRÉPARATION DE CARRIÈRE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9954	PRODUCTION AUDIO-VISUELLE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9988	PROJET ÉTUDIANTS ANIMATEURS - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9901	PSYCHOLOGIE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
7850	RELIGION - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9967	SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9938	SCIENCES DE LA NATURE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau			
<b>ÉLABORÉ À L'ÉCHELLE LOCALE-ENREGISTRÉ PAR LE MINISTÈRE</b>						
<b>COURS PROPOSÉS PAR L'ÉCOLE (CPE) - SECONDAIRE (suite)</b>						
9939	SCIENCES HUMAINES - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9933	SCIENCES SOCIALES - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9959	SCIENCES SOCIALES: HISTOIRE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9965	SCIENCES:PHYSIQUE/CHIMIE/BIOLOGIE-CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5828	SERVICE À LA CLIENTÈLE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9994	SERVICE À LA COMMUNAUTÉ - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
7624	STAGES - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5840	TECHNOLOGIES DE LA CONSTRUCTION - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5830	TOURISME - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9911	TUTORAT - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9930	VIE MODERNE ET SES PROBLÈMES - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau			
<b>ÉLABORÉ À L'ÉCHELLE LOCALE-ENREGISTRÉ PAR LE MINISTÈRE PROJETS PROPOSÉS PAR L'ÉLÈVE (PPE) - SECONDAIRE</b>						
8920	ANGLAIS (COURS APPARENTÉ ELA) - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8915	ANGLAIS LANGUE SECONDE - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8910	ARTISANAT - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8917	ARTS (MUSIQUE/PLASTIQUE) - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8935	ARTS PRATIQUES - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8956	ARTS: DANSE - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8957	ARTS: DRAME - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8958	ARTS: THÉÂTRE MUSICAL - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8959	ARTS: VISUELS - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8924	BIBLIOTHÈQUE - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8960	DANSE: BALLET - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8961	DANSE: FOLKLORIQUE - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8962	DANSE: JAZZ - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8963	DANSE: MODERNE - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8942	DROIT - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8948	ÉD. MUSICALE: ENSEMBLE - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8954	ÉD. MUSICALE: INFORMATIQUE - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8983	ÉD. PHYSIQUE: LEADERSHIP - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8949	ÉDUCATION COOPÉRATIVE - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8993	ÉDUCATION MUSICALE - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8916	ÉDUCATION PHYSIQUE - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau
------	-------------	---------	-----------------------

**ÉLABORÉ À L'ÉCHELLE LOCALE-ENREGISTRÉ PAR LE MINISTÈRE  
PROJETS PROPOSÉS PAR L'ÉLÈVE (PPE) - SECONDAIRE (suite)**

8932	ÉTUDES AUTOCHTONES - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8909	ÉTUDES CANADIENNES - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8906	ÉTUDES COMMERCIALES - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8907	ÉTUDES DE LA COMMUNAUTÉ - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8941	ÉTUDES DE LA COND. DE LA FEMME - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8928	ÉTUDES DE LA FAMILLE - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8931	ÉTUDES MULTICULTURELLES - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8940	ÉTUDES PROFESSIONNELLES - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8969	ÉTUDES RELIGIEUSES: HISTOIRE - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8952	FRANÇAIS DE BASE - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8950	FRANÇAIS EN ÉCOLE FRANCO-MAN. - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8951	FRANÇAIS IMMERSION - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8925	HABILETÉS POUR LA VIE - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8918	HYGIÈNE - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8966	INFORMATIQUE - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8908	INFORMATIQUE: COMMUNICATIONS - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8944	INFORMATIQUE: GRAPHIQUES - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8946	INFORMATIQUE: LOGICIELS - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8945	INFORMATIQUE: MULTI-MÉDIA - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8919	JOURNALISME - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8921	LANGUES AUTRES QUE FR. ET ANGL.- PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau
------	-------------	---------	-----------------------

**ÉLABORÉ À L'ÉCHELLE LOCALE-ENREGISTRÉ PAR LE MINISTÈRE  
PROJETS PROPOSÉS PAR L'ÉLÈVE (PPE) - SECONDAIRE (suite)**

8929	LANGUES MODERNES - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8926	MATHÉMATIQUES - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8927	MÉDIA - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8933	PHILOSOPHIE - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8922	PRÉPARATION DE CARRIÈRE - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8937	RELIGION - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8967	SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8938	SCIENCES DE LA NATURE - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8939	SCIENCES HUMAINES - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8943	SCIENCES SOCIALES - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8968	SCIENCES SOCIALES: HISTOIRE - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8965	SCIENCES:PHYSIQUE/CHIMIE/BIOLOGIE-PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8994	SERVICE À LA COMMUNAUTÉ - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8977	SERVICE COMMUNAUTAIRE - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8936	STAGES - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8930	VIE MODERNE ET SES PROBLÈMES - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G

*Il n'est pas nécessaire d'enregistrer le PPE - Service communautaire (code 8977) au Ministère et le résultat final en pourcentage n'est pas requis.*